

MAIRIE
DE
BESANÇON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU DOUBS



**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

Publié le : 05/10/2026

Séance du 17 septembre 2026

Le Conseil Municipal, convoqué le 10 septembre 2026, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Ludovic FAGAUT, Maire

Étaient présents : M. Mohamed AIT-ALI, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY, Mme Isabelle BORDAT, Mme Nathalie BOUVET, M. Patrick BOUZAT, M. Jimmy BRESILLION (jusqu'à la question n°50 incluse), M. Bruno CAIRE, Mme Aline CHASSAGNE, M. Serge COUËSMES (jusqu'à la question n° 29 incluse), M. Laurent CROIZIER, M. Jérôme CUPILLARD, M. Clément DARCO, M. Franck DEFASNE, Mme Marie-Line EGRON, M. Ludovic FAGAUT, Mme Anne FALGA, Mme Lydie FRANCO, M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI, Mme Laura GINIOT, Mme Marie GRUILLOT, Mme Leïla HANNOUNI, Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER, M. Patrick JACQUES, M. Jérôme JEANVOINE, Mme Véronique JELSCH, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Madeleine LHOMME, Mme Hélène MAGNIN-FEYSOT, M. Martin MELLION, Mme Éléonore METZGER, Mme Emmanuelle MEUNIER, M. Frank MONNEUR, Mme Manon MONNIER, Mme Laurence MULOT CESARI, M. Pascal ORLANDI, Mme Sophie PESEUX, M. Anthony POULIN, M. Jean-Pascal REYES, M. Djilalli SAHLAOUI, Mme Anne-Rachel SCHERTZ, Mme Flora SIMONIN, Mme Esther SZWARC, M. Fabrice TAILLARD, M. Kevin VEJUX, M. Patrick VERDIER, Mme Séverine VÉZIÈS, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE

Secrétaire : M. Didier GENDRAUD

Étaient absents : Mme Estelle CAMARA, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Frédérique THOMAS-MAURIN

Procurations de vote : Mme Estelle CAMARA à Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER, M. Serge COUËSMES à M. Didier GENDRAUD (à compter de la question n°30) M. Pierre-Charles HENRY à Mme Flora SIMONIN, Mme Frédérique THOMAS MAURIN à Mme Anne-Rachel SCHERTZ

OBJET : 52 - Optimisation et déploiement du dispositif de vidéoprotection

Délibération n° 008414

Optimisation et déploiement du dispositif de vidéoprotection

Rapporteur : M. Jean-Pascal REYES, Adjoint

	Date	Avis
Commission n°2	08/09/2026	Favorable (4 contre)

Résumé :

La nouvelle municipalité fait de la lutte contre l'insécurité, les incivilités et les troubles à la tranquillité publique un axe fort de sa politique. Elle entend donner aux bisontines et aux bisontins, à ses visiteurs et à ses entreprises un cadre de vie apaisé, sécurisé.

Les dispositifs de vidéo protection font leurs preuves tant sur la prévention des actes délictuels, que sur la résolution d'enquêtes avec l'usage des images enregistrées, dans un cadre légal strictement encadré et sur réquisition.

La municipalité engage donc un vaste plan de modernisation et d'optimisation de son maillage de vidéo protection, raccordé au Centre de Supervision Urbaine municipal.

Un dispositif insuffisant face aux enjeux de sécurisation de notre ville

Au 1^{er} janvier 2026, le dispositif de vidéoprotection bisontin compte 183 caméras de vidéoprotection urbaine, dont 5 installées durant le dernier mandat.

Cette couverture est aujourd'hui totalement insuffisante face au développement urbain et économique de notre ville, face aux exigences et à la demande de sécurité de nos habitants et de nos entreprises.

Un déploiement en deux axes

Dès le mois d'avril 2026, la nouvelle équipe municipale a engagé un travail en étroite collaboration avec les services de la direction interdépartementale de la Police Nationale.

Les secteurs prioritaires à protéger en été identifiés au regard des problématiques de sécurité et de fréquentation des espaces publics.

Les enjeux principaux de ce déploiement sont de :

- Renforcer la sécurité des personnes et des biens ;
- Prévenir les actes de délinquance et les incivilités ;
- Améliorer la réactivité des forces de sécurité ;
- Sécuriser les espaces publics sensibles ;
- Optimiser la gestion des événements publics et flux urbains ;
- Aider les services de Police et de Justice dans l'exploitation judiciaire des images

Trois types de caméras seront implantés en fonction des spécificités du site et de la zone de surveillance :

- des caméras fixes.
- des caméras dômes PTZ, pilotables sur 360° et en zoom.
- des caméras panoramiques 360°, munis de 4 capteurs avec des objectifs permettant des plans larges ou étroits, seules ou couplées avec des caméras dômes.

Le schéma de déploiement est construit sur 2 axes :

- Optimiser le dispositif actuel avec le renouvellement des matériels obsolètes, et le couplage de 10 caméras dômes à des caméras panoramiques.
Cette modernisation permet à la fois une vue d'ensemble des scènes et la capture de détails les plus pertinents.
- Renforcer le maillage vidéo en installant 30 nouvelles caméras.

Les crédits nécessaires à ce projet ambitieux de sécurisation de notre ville ont été inscrits dès le BP 2026.

L'État, par le biais du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), et la Région Bourgogne Franche-Comté sont sollicités pour un soutien financier à cet ambitieux projet, au profit de nos habitants et de nos entreprises.

A la majorité des suffrages exprimés, 13 contre, le Conseil Municipal :

- **adopte ce plan de modernisation et de déploiement du dispositif de vidéoprotection raccordé au Centre de supervision urbain municipal,**
- **autorise M. le Maire, ou son représentant, à solliciter l'État et la Région pour l'obtention de subventions pour le déploiement de ce projet.**

Rapport adopté à la majorité des suffrages exprimés

Pour : 41

Contre : 13

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

Le Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,

L'Adjoint à la citoyenneté, la laïcité, le devoir
de mémoire, la démocratie participative,
la lutte contre les discriminations,
Correspondant défense,
Didier GENDRAUD



Document signé électroniquement

Le Maire,
Ludovic FAGAUT



Président de Grand Besançon Métropole.
Document signé électroniquement